

# **Compte-Rendu du Conseil Municipal du** **Lundi 13 avril 2026**

Absents : -

## **Approbation du compte-rendu du 20.03.2026**

10 pour – 1 abstention.

### **1 – Commissions**

Monsieur le Maire propose au conseil la création de 6 commissions : finances, travaux, communication, animations, gestion immobilière et bois et forêts. Le nombre d'élus de chaque commission serait de 5 membres pour les commissions finances, travaux et gestion immobilière, 6 membres pour les commissions bois et forêts et animations et 4 membres pour la commission communication, le Maire étant de droit, Président de toutes les commissions.

Après un vote à bulletin secret, les commissions sont composées de la manière suivante :

- Finances : Mmes DAVAL Annie, DUFAUD Léa, PETREQUIN Anne-Sophie. Mrs GROSLAMBERT Alain et LAURENCOT David.
- Travaux : Mrs GROSLAMBERT Alain, CRUCET Stéphane, UHLEN Loïc. Mmes PETREQUIN Anne-Sophie et LOURY Chloé.
- Communication : Mes DUFAUD Léa, DAVAL Annie et LOURY Chloé. Mr LAURENCOT David.
- Animations : Mmes DUFAUD Léa, DAVAL Annie, LOURY Chloé. Mrs GROSLAMBERT Alain et RIGOLLOT Laurent.
- Gestion immobilière : Mmes DUFAUD Léa et PETREQUIN Anne-Sophie. Mrs GROSLAMBERT Alain, UHLEN Loïc et LAURENCOT David.
- Bois et forêts : Mmes DAVAL Annie et MULLER Lucille. Mrs GROSLAMBERT Alain, CRUCET Stéphane, UHLEN Loïc et LAURENCOT David.

### **2 – Délégations du conseil municipal au Maire**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Toutefois pour des raisons de rapidité et d'efficacité (le Conseil n'est tenu qu'à une réunion minimum par trimestre) et pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du conseil avec les points relevant de la gestion quotidienne de la commune), il peut déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs.

C'est dans ce cadre et sur demande expresse de la Sous-Préfecture que le conseil confie à Mr le Maire les délégations dont les principales sont les suivantes : arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics, fixer les tarifs des droits de voirie, réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, de prendre toutes décisions relatives à la préparation, passation, exécution, et règlement des marchés publics, décider de la conclusion de louage de chose, passer les contrats d'assurance, se prononcer sur la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal, d'accepter les dons et legs, d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice, exercice du droit de préemption, règlement des dommages causés par les véhicules municipaux, demande d'attribution de subventions.

Unanimité du Conseil.

### **3 – Travaux 2026 en forêt communale**

Le plan d'aménagement forestier est un document de gestion de la forêt qui organise les interventions en forêt sur une période de 20 ans et garantit une gestion durable de la forêt. Ce plan, établi par l'ONF, prévoit notamment le bilan financier prévisionnel ainsi que le programme d'actions envisagées chaque année.

Pour cette année, l'ONF envisage des travaux prioritaires dans les parcelles 22, 23, 13 et 12 et dans un second temps dans les parcelles 1 et 26.

Compte tenu du montant des recettes envisagées cette année, le Conseil décide de retenir la totalité de ces travaux. L'ONF propose de réaliser ces travaux pour un montant de 16 632.66€ HT. Après consultation d'autres entreprises, le Conseil décide de retenir l'entreprise PIERROT Elagage pour un montant de 14 866.20€HT.

### **4 – Subventions**

Suite à plusieurs demandes, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 150 € à l'association « Les Amis des temples » qui a pour objectif la sauvegarde du patrimoine et l'entretien des temples
- 150 € à l'association des Randonneurs de la Vallée du Rupt chargée de l'entretien des sentiers
- 150 € au Souvenir Français
- 200 € à l'association Team 212 : c'est une association qui a pour objectif le financement de la participation à des compétitions régionales et nationales de hip hop auprès des jeunes.

A l'exception de la subvention pour Team 212, où 2 conseillers se sont abstenus, ces subventions sont adoptées à l'unanimité.

### **5 – Motion SYDED**

Un projet de loi sur la décentralisation prévoit un transfert de de la compétence « Distribution d'électricité ». Le département deviendrait le « chef de file des réseaux de proximité.

Considérant que pour des raisons de technicité et d'efficacité, il est préférable que la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et en particulier la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux basse tension situés sur le territoire des communes rurales, soit assurées par une intercommunalité spécialisée et de proximité plutôt que par une structure généraliste, le conseil à l'unanimité adopte la motion voté par le conseil syndical le 19 décembre dernier.